# Checklist prévention COVID 19

Entreprise(s) :

Adresse :

La COVID19 constitue un risque professionnel sur le lieu de travail contre lequel l'employeur doit protéger ses employés. Ce risque, comme tous les autres risques, doit être évalué en collaboration avec le service de prévention interne ou externe compétent.

La liste de contrôle ci-dessous est une liste d'autocontrôle basée sur [les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé](https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/getting-workplace-ready-for-covid-19.pdf?sfvrsn=359a81e7_6), [les directives du Conseil national de sécurité](https://www.info-coronavirus.be/fr/) et [les principes de la Loi et du Codex sur le bien-être au travail](https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail). La formulation des différents points doit se faire sur base de ces lignes directrices.

## Enquête administrative

### Information et formation

* + S'agit-il d'une entreprise d'un secteur crucial ou avec un service essentiel ?

Oui  Non

* Les externes et les collègues sont-ils accueillis comme il se doit ? (sans se serrer la main, en gardant automatiquement une distance).

Oui  Non

* Dispose-t-on d’avis du service externe de prévention ?   
   Oui  Non
  + Les travailleurs ont-ils pu suivre une formation dans ce cadre ?

Oui  Non

* Les travailleurs sont-ils informés des moyens de propagation de la maladie (gouttelettes via la toux, éternuement, mais aussi via les surfaces) ?   
   Oui  Non
  + Y a-t-il un programme de nettoyage avec une attention particulière pour les surfaces, clenches, téléphones, touches, imprimantes (tout ce qui peut être touché) ?

Oui  Non

* Des dispositions ont-elles été prises pour désinfecter le lieu de travail lorsqu'un travailleur quitte le lieu de travail pour cause de maladie ?  
   Oui  Non

### Les personnes étrangères à l'entreprise

* Les tiers sont-ils informés des mesures prises ?  
   Oui  Non
* Des mesures sont-elles prises pour limiter les tiers non-essentiels (par exemple, les visiteurs) ?  
   Oui  Non

### Mesures pour les travailleurs

* Les travailleurs présentant de nouveaux troubles d’infection aigüe des voies respiratoires supérieures et inférieures (tels que la toux ou l’éternuement, ou une élévation de température) ont-ils eu l’instruction de rester chez eux et de contacter leur médecin traitant?  
   Oui  Non
* Existe-t-il une communication à ce propos?

Oui  Non

* Le télétravail est-il maximisé ?

Oui  Non

* Les mesures ont-elles été discutées avec le médecin du travail en ce qui concerne la présence de travailleurs à risque (60+, maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires chroniques, cancéreux) ?

Oui  Non

## Enquête sur le lieu du travail

### Equipements sociaux

* Y a-t-il possibilité de se laver les mains ?  
   Oui  Non
* Y a-t-il du papier prévu?  
   Oui  Non
* Y a-t-il des instructions expliquant comment se laver correctement les mains ?   
   Oui  Non
* Est-ce que les directives du gouvernement concernant la distanciation sociale et l'hygiène sont affichées?

Oui  Non

* Y a-t-il des mesures prises dans les réfectoires afin de distancer les personnes (au moins 1,5m entre chaque travailleur, ne pas s’installer les uns en face des autres) ?

Oui  Non

* Y a-t-il des mesures prises dans les vestiaires afin de distancer les personnes ?

Oui  Non

### Bureaux

* Est-il effectivement impossible pour les personnes présentes de télétravailler ?  
   Oui  Non
* Y a-t-il suffisamment de distance entre les personnes (>= 1,5m) ?  
   Oui  Non
* Les locaux sont-ils suffisamment ventilés/aérés ?

Oui  Non

* Des mesures ont-elles été prises pour éviter la contamination par les matériaux (nettoyage des pièces et équipements de travail utilisés par plusieurs travailleurs) ?

Oui  Non

### Poste de travail

* Y a-t-il suffisamment de distance entre les personnes (>= 1,5m) ?  
   Oui  Non
* Lors que la distance de 1.5 m ne peut pas être respectée en permanence dans les entreprises qui appartiennent aux secteurs cruciaux ou qui fournissent des services essentiels, cela est-il limité dans le temps et dans le nombre de personnes ? Les moyens de protection appropriés sont-ils envisagés ?

Oui  Non

* Les locaux sont-ils suffisamment ventilés/aérés ?

Oui  Non

* Des mesures ont-elles été prises pour éviter la contamination par les matériaux (nettoyage des pièces et équipements de travail utilisés par plusieurs salariés) ?

Oui  Non

### Ascenseurs

* Les ascenseurs sont-ils mis hors service ou existe-t-il un affichage pour limiter l’utilisation de ceux-ci ou la réduction du nombre de personnes en fonction de la superficie de la cabine (raison : distanciation sociale)? Oui  Non  S/O

### Salles de réunion

* Les réunions non essentielles ont-elles été annulées ?

Oui  Non  S/O

* Les réunions essentielles sont-elles limitées dans le temps ?

Oui  Non  S/O

* Le nombre de participants est-il limité ?

Oui  Non  S/O

* Après la réunion, l’espace est-il nettoyé et aéré ?

Oui  Non  S/O

### Véhicules

* Les véhicules sont-ils nettoyés et désinfectés lors du changement de chauffeurs?

Oui  Non  S/O

* Les règles de distanciation sociale sont-elles également respectées dans le transport organisé par l’employeur?

Oui  Non  S/O

### Business continuity plan

* En cas de travail en équipe réduite, il a été inclus dans l'analyse des risques que cela puisse poser un problème pour l’organisation des premiers secours et le service de lutte contre l’incendie ainsi que de continuer à assurer en sécurité des tâches de sécurité. En tout état de cause, la règle générale est le télétravail dans la mesure du possible.

Oui  Non  S/O